

2015

Rapport Annuel

البنك الجزائري للتجارة الخارجية (ش.م)

BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.

ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG

ZURICH

2015

Rapport Annuel

البنك الجزائري للتجارة الخارجية (ش.م)

BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.

ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG

ZURICH

Table des matières

	page
Table des matières et nos activités	2
Adresses	3
Actionnaires et organes de la banque	4
Rapport du Conseil d'Administration	5
Rapport annuel	6–8
Bilan au 31 décembre	9
Comptes de résultat et répartition du bénéfice	10
Etat des capitaux propres	11
Comptes financiers pour 2015	12–17
Informations sur le bilan au 31.12.2015	18–28
Informations sur les opérations hors bilan	29
Informations sur le compte de résultat	30–31
Exigences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité	32–33
Rapport de l'organe de révision	34–35

Nos activités

- Notification et confirmation de crédits documentaires
- Escompte du produit de lettres de crédit
- Encaissements documentaires
- Cautionnements et garanties bancaires relatifs à des lettres de crédits
- Syndication et participation aux risques
- Opérations sur les devises
- Paiements en Suisse et à l'étranger
- Informations commerciales

البنك الجزائري للتجارة الخارجية (ش.م)

BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.

ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG

ZURICH

Siège Talacker 41
8001 Zürich

Adresse postale Postfach 3877
8021 Zürich

Téléphone général +41 44 218 50 60

Téléfax +41 44 211 36 27

Site web www.bace.ch

E-Mail info@bace.ch

SWIFT AEXTCHZZ

Actionnaires et Organes de la Banque

Actionnaires

Banque Nationale d'Algérie (BNA), Alger
Fonds National d'Investissement (FNI), Alger

Conseil d'Administration

Président Farid Zineddine TIAIBA
Chef de Cabinet de Monsieur le Ministre des Finances de l'Algérie, Alger

Vice-Président Jean-Paul FOITY, Genève *)

Membres Ahcene HADDAD
Directeur Général du Fonds National d'Investissement (FNI), Alger

Asma HOVAGEMYAN, Genève *)

Walo FRISCHKNECHT, Lachen *)

Comité d'Audit

Président Walo FRISCHKNECHT, Lachen *)

Membre Jean-Paul FOITY, Genève *)

*) Administrateurs indépendants selon la Circulaire FINMA 2008/24

Direction

Directeur Général, CEO Karim-Eddine KHELLILI

Directeur Principal, COO Christoph LUETHY

Directeur Principal Osvaldo BERNALES

Organes de révision

Révision externe PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

Révision interne KPMG SA, Zurich

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Avril 2016

Messieurs les Actionnaires,

L'année 2015 a été marquée par une incertitude générale au plan économique caractérisée par une situation d'impasse en Europe, une légère croissance aux Etats Unis et des difficultés accentuées dans les pays émergents. La reprise de l'économie mondiale se fait encore attendre, les taux d'intérêts demeurent à un niveau bas, voire négatif. Les prix des matières premières, en particulier du pétrole brut, ont chuté brutalement entre 2014 et 2015. Cela a causé une flexion de la demande des pays exportateurs de matières premières. En Suisse la BNS a introduit les intérêts négatifs de -0.75% et abandonné le taux plancher de CHF/EUR 1.20. L'année 2015 a aussi été perturbée par des déstabilisations au plan géopolitique dans la région du Moyen-Orient, accompagnées par le refroidissement des relations diplomatiques et commerciales entre les pays directement ou indirectement concernés. C'est dans cette situation globale que la BACE a pu maintenir ses efforts en matière de performances et de croissance soutenue.

Les engagements résultant des dépôts de la clientèle ont augmenté de 256,6 MCHF en raison de l'apport sous-jacent en termes de liquidités. Cette augmentation des avoirs a généré celles des placements (à l'actif) à court terme auprès des banques correspondantes pour un montant de plus de 232,4 MCHF par rapport à l'année précédente.

En 2015 les produits totaux bruts se sont chiffrés à 18,3 MCHF contre 18,2 MCHF en 2014. Ces produits se composent de 2,5 MCHF de revenus d'intérêts, inférieurs de 0,7 MCHF par rapport à l'année précédente, 16,0 MCHF de produits d'opérations de commissions et de prestations de services contre 14,7 MCHF en 2014, ainsi qu'un profit sur les opérations de négoce de -0,3 MCHF contre 0,2 MCHF en 2014.

Les charges totales ont atteint 8,1 MCHF, soit une diminution de 18,6% par rapport à l'année 2014. Les intérêts et commissions versés ont augmenté de 3 KCHF. Les frais de personnel ont diminué de 0,6 MCHF par rapport à 2014, soit 10,0 %. Quant aux autres charges d'exploitation, elles ont diminué de 1,3 MCHF, soit de 31,8% en raison principalement des frais d'augmentation du capital de 1,6 MCHF comptabilisées en 2014.

La constitution des provisions pour un montant de 4,6 MCHF et les amortissements accélérés liés aux investissements informatiques de MCHF 0,048 se sont traduits par un bénéfice net après impôts de 3'957'010.09 CHF en 2015.

L'Assemblée Générale dispose d'un bénéfice total à répartir de CHF 3'991'201.08 soit :

Bénéfice de l'exercice :	CHF	3'957'010.09
Bénéfice reporté :	CHF	34'190.99

Le Conseil d'Administration se félicite de pouvoir poursuivre la politique de l'Assemblée Générale, visant l'augmentation et la consolidation des fonds propres en vu d'accroître les capacités d'engagements de la banque, en procédant à la répartition suivante :

Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	CHF	200'000,00
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	CHF	3'700'000,00
Report à nouveau	CHF	91'201.08
	CHF	3'991'201.08

Le Conseil d'Administration adresse à tout le personnel de la banque, ses relations et partenaires, ses vifs remerciements pour leur dévouement et leur fidélité.

Au nom du Conseil d'Administration

Le Président
Farid Zineddine TIAIBA



Présentation de la marche des affaires et de la situation économique de l'entreprise

Conditions cadres

Environnement économique

La conjoncture globale ne s'est pas encore remise de la crise financière de 2008. L'économie américaine montre des signes de reprise au niveau de l'emploi et de la croissance, et la FED a augmenté le taux de référence de 0.25% à 0.50%. Par contre la BCE reste sur une politique monétaire expansive, en continuant les programmes de rachat de dette publique et d'entreprises (« quantitative easing »). Maintenant le principal taux directeur est à un niveau historiquement bas, même si certains pays de l'Europe du Sud comme l'Italie, l'Espagne et le Portugal, qui ont vécu de forts tassements, montrent de faibles signes de reprise.

La chute de la bourse chinoise en mai et du Yuan Chinois en juillet 2015 montrent des signes prémonitoires d'un refroidissement de l'économie chinoise, qui publie des taux de croissance à un minimum historique (7%). La chute du prix du pétrole brut et des autres matières premières entre 2014 et 2015, conjuguée à la diminution de la demande de matière première de la zone asiatique, ont causé un aplanissement de l'économie des pays émergents (Amérique du Sud, Afrique et Orient). Pour l'année 2015 les analystes ont prévu une croissance de 0.3% en Amérique du Sud, de 4% en Afrique et de -4.0% en Russie.

L'économie réelle suisse semble résister à la stagnation de la conjoncture globale. Elle présente des taux de croissance stables et un taux de chômage bas par rapport au pays de l'UE, malgré un Franc Suisse fort. En janvier 2015, la Banque Nationale Suisse a introduit les intérêts négatifs sur avoirs en comptes de virement de 0.75% et abandonné le taux plancher de CHF/EUR 1.20.

Environnement réglementaire

La pression réglementaire sur les banques suisses reste haute. Elle est en majorité influencée par les développements réglementaires internationaux par rapport aux marchés financiers.

L'année 2015 a été caractérisée par l'implémentation des règles suivantes :

- Nouvelles prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB) (circ. FINMA 2015/01)
- Réglementation sur les exigences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (circ. FINMA 2016/01)
- Réglementation sur le risque de liquidité (Circ. FINMA 2015/02)
- Réglementation sur le blanchiment d'argent
- Réglementation sur FACTA

Marché des affaires et situation économique de la banque

C'est dans cette situation globale que la BACE a pu confirmer ses performances et une croissance soutenue.

La somme du bilan a pu s'accroître de CHF 1'251.8 Mio à CHF 1'472.0 Mio, soit de 17,6% grâce aux engagements résultant des dépôts sur la clientèle qui ont augmenté de CHF 856.5 Mio à CHF 1'113.1 Mio ; ces derniers ont permis à la banque d'accroître les créances sur les banques de CHF 940.3 Mio à CHF 1'172.7 Mio. Le bénéfice net s'est amélioré de KCHF 3'603 à KCHF 3'957, soit de 9,8%.

Résultat net des opérations d'intérêts

Les intérêts des placements interbancaires ont diminué de KCHF 1'746.3 à KCHF 1'089.3, en raison de la baisse des taux d'intérêts à court terme sur l'USD et le GBP. Les intérêts des immobilisations financières ont aussi baissé de KCHF 1'491.5 à KCHF 1'445.5, suite aussi à la baisse des taux d'intérêts à long terme sur le Franc Suisse (taux d'intérêts positifs seulement avec une durée de 12 ans).

L'introduction des intérêts négatifs de -0.75% p.a. par la BNS a eu une influence négative sur le résultat d'intérêts de KCHF 744,3.

Résultat des opérations de commissions et de prestations de service

Les commissions des opérations de crédit ont augmenté de CHF 13.7 Mio à 14.9 Mio, malgré la diminution des engagements conditionnels liés aux lettres de crédit de CHF 1'747.1 Mio à CHF 1'234.8 Mio ; grâce aux utilisations des lettres de crédits déjà ouvertes en 2014 et aux marges améliorées, suite à la diminution des syndications. En 2016, on pourra s'attendre à une diminution des commissions des opérations de crédit, en raison de la baisse des engagements conditionnels, liée aux lettres de crédit ouvertes en 2015.

Les produits des commissions sur les autres prestations de service sont par contre restés stables à un niveau de KCHF 987 (2014 KCHF 988).

Résultat des opérations de négoce

Le résultat des opérations de négoce est négatif en 2015 (KCHF -307), en raison des positions ouvertes en EUR et de l'abandon par la BNS du taux plancher de CHF/EUR 1.20 en janvier 2015.

Charges d'exploitation

Les charges du personnel prévues pour la fin de l'année 2015, sont inférieures à CHF 0.6 Mio en raison de la réorganisation au niveau de la Direction qui a pris fin. Les autres charges d'exploitation, quant à elles, ont aussi diminué de CHF 1.3 Mio suite aux impôts dus à l'augmentation du capital effectuée en 2014 de CHF 1.6 Mio. Par contre les frais informatiques ont augmenté de CHF 0.1 Mio en raison de la migration vers le nouveau système informatique depuis le 1.1.2015 et de la maintenance de l'ancien système bancaire jusqu'à la fin d'avril 2015.

Création des comptes annuels

À l'aide d'un système de contrôle interne, nous nous assurons que les comptes annuels de notre banque satisfassent les exigences d'exactitude et d'intégralité. Le présent rapport annuel a été approuvé par le Conseil d'Administration le premier avril 2016.

Révision ordinaire des comptes annuels

L'organe de révision représenté par la société PricewaterhouseCoopers AG a effectué une révision ordinaire au siège de la banque entre le 29.2.2016 et le 18.03.2016. Le rapport de révision des comptes annuels (voir page 34) est positif et ne contient aucune réserve ou restriction.

Situation actuelle par rapport aux aspects d'audit prudentiel

Selon les exigences réglementaires de Bâle III, les fonds propres pris en compte pour la couverture des risques sont de CHF 314.6 Mio. Les « fonds propres nécessaires » s'élèvent à CHF 45.6 Mio, dont CHF 43.2 Mio correspondent aux risques de crédit, MCHF 2.1 aux risques opérationnels, et MCHF 0.2 aux risques du marché. Les fonds propres librement disponibles de la banque couvrent les gros risques. Le capital adequacy ratio (CAD) est de 55,2%. Le leverage ratio de Bâle III est de 17.8% (ratio minimal de 3%).

Toutes les contreparties respectent les limites maximales définies par la nouvelle Ordonnance Fédérale sur les Fonds Propres.

La situation de la banque, par rapport à la liquidité à court terme est confortable. Au 31.12.2015, la banque avait un ratio de liquidité à court terme (Liquidity Covering Ratio) de 184.6 %.

En matière d'organes de la banque, nous soulignons que conformément aux exigences de FINMA trois membres du Conseil d'Administration sont totalement indépendants.

Effectif

En 2015, la banque employait en moyenne 18.0 employés avec contrat à durée indéterminée (2014 : 20.1).

Réalisation d'une évaluation des risques

La banque poursuit une politique prudente et durable de gestion des risques. Elle veille à maintenir une relation équilibrée entre les risques et la rentabilité en gérant activement les risques. Le Conseil d'Administration s'occupe régulièrement de la situation des risques de la banque et a rédigé un règlement interne, qui garanti que tous les risques importants sont saisis, limités et contrôlés. Un rapport complet des risques permet à la Direction et au Conseil d'Administration de se faire une opinion concrète et actuelle de la situation des risques de la banque. Le Conseil d'Administration effectue une évaluation de la situation des risques et l'efficacité des mesures entreprises pour gérer les risques, au moins une fois par année.

Risques de crédit

La quasi-totalité des engagements par signature et engagements conditionnels de la BACE est prise sur des banques. Vu les turbulences financières actuelles, la vigilance a été renforcée dans le choix des contreparties.

Avec le système de limites internes, par contrepartie bancaire et non-bancaire la banque contrôle périodiquement les risques de crédit par contrepartie. Les expositions par contrepartie sont aussi contrôlées périodiquement contre les limites maximales par contrepartie et les fonds propres librement disponibles selon l'Ordonnance Fédérale sur les Fonds Propres (OFR).

Après l'augmentation du capital social de CHF 40.0 Mio à CHF 200.0 Mio en janvier 2014, les expositions pondérées des

contreparties relatives aux risques de crédit s'élèvent à 43.2 Mio. Les fonds propres librement disponibles de CHF 314.6 Mio couvrent largement les expositions pondérées des contreparties relatives aux risques de crédit de CHF 43.2 Mio.

Risques de marché

La banque ne possède aucun portefeuille titres de négoce. Le portefeuille titres des immobilisations financières est évalué au prix d'achat amortis sur la période résiduelle des valeurs (« accrual method »). La banque a l'intention de détenir les titres jusqu'à leur maturité. Néanmoins elle suit constamment l'évolution des prix des obligations et leurs ratings. Elle est prête, après saisine du Conseil d'Administration, à vendre ses titres si la notation de ces derniers subit une forte dégradation.

La banque contrôle les risques des devises étrangères, entre les actifs et les passifs, afin qu'ils soient toujours équilibrés. De ce fait les expositions nettes en devises étrangères sont minimales et constamment inférieures au 5% de la somme du bilan.

Risques opérationnels

La banque utilise un système de contrôle interne réalisé selon une planification annuelle et vérifié périodiquement par la Direction. En 2015, la banque a aussi décrit de manière détaillée les processus principaux des départements, incluant aussi les processus de contrôle.

Volumes de lettres de crédits ouvertes (Etat des commandes et des mandats)

L'activité principale de la banque repose sur la confirmation de lettres de crédit. Les positions de lettres de crédits ouvertes au 31.12.2015, par rapport au 31.12.2014 ont diminué de CHF 512.3 Mio, soit de 29.3%. La chute du prix du pétrole, jusqu'à 68% entre août 2014 et décembre 2015, a influencé les commandes des sociétés algériennes, en biens et services étrangers. La diminution de l'importation des biens et services en Algérie, a eu une répercussion sur l'ouverture des crédits d'importations. Les participations de la banque aux syndicats d'autres banques ont aussi diminué de CHF 67.9 Mio soit 100.0% par rapport à l'année précédente.

Innovation et projets (activités de recherche et développement)

La banque s'engage à rester sur un niveau technologique d'avant-garde afin de maintenir une automatisation élevée et pouvoir exécuter un nombre important de transactions. C'est dans cette optique, que la banque a introduit le nouveau système bancaire le 1.1.2015 et envisage d'introduire la nouvelle version du système de front, en 2016.

Evènements exceptionnels

Comme évènements exceptionnels pour l'exercice 2015 on peut citer les points suivants :

- Abandon du taux plancher de CHF / EUR 1.20 par la BNS en janvier 2015
- Introduction des intérêts négatifs par la BNS en janvier 2015
- Introduction d'un nouveau progiciel informatique « système bancaire » à partir du 1.1.2015
- Investissement dans les immobilisations financières (hold to maturity)

Perspectives de l'entreprise

La persistance du prix des matières premières à un niveau bas laisse présager que dans l'année à venir la demande de biens et services de l'Algérie, pays exportateur de pétrole brut et de gaz liquide, sera contenue. La banque s'attend pour l'année 2016 à un développement de la demande d'ouverture des lettres de crédit en stagnation et une marge sur les volumes d'affaires au même niveau de l'année courante.

Elle prévoit aussi une amélioration des taux d'intérêts à court terme en USD. Par contre les intérêts en EUR et en CHF resteront à un niveau bas, voire négatif.

C'est dans cette optique, que la banque prévoit une amélioration des produits d'intérêts des placements interbancaires d'une part et d'autre part, un tassement des produits d'intérêts des immobilisations financières en vue des maturités des obligations avec un rendement historique plus haut.

BILAN au 31 décembre

	2015 CHF 1'000	2014 CHF 1'000	Variation CHF 1'000
Actifs			
Liquidités	69'023	221'577	-152'554
Créances sur les banques	1'172'747	940'315	232'432
Immobilisations financières	226'897	87'270	139'627
Comptes de régularisation	2'658	2'179	479
Immobilisations corporelles	320	308	12
Autres actifs	329	171	158
Total des actifs	1'471'975	1'251'821	220'154
- Total des créances de rang subordonné	12'575	8'032	4'543

Passifs

Engagements envers les banques	24'430	68'426	-43'996
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	1'113'142	856'513	256'629
Comptes de régularisation	3'072	4'068	-996
Autres passifs	349	442	-93
Provisions	19'190	14'538	4'652
Capital social	200'000	200'000	0
Réserve légale issue du bénéfice	9'800	9'600	200
Réserves facultatives issue du bénéfice	98'000	94'600	3'400
Bénéfice reporté	34	31	3
Bénéfice de l'exercice	3'957	3'603	354
Total des passifs	1'471'975	1'251'821	220'154

Opérations hors bilan

- Engagements conditionnels des accreditifs	1'234'826	1'747'149	-512'323
- Engagements conditionnels des garanties	16'283	16'051	232
- Engagement irrévocable	18	16	2

Compte de Résultat

	2015 CHF 1'000	2014 CHF 1'000	Variation CHF 1'000
Produits et charges de l'activité bancaire ordinaire			
Résultat des opérations d'intérêts			
– Produit des intérêts et des escomptes	1'089	1'746	–657
– Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	1'446	1'491	–45
– Charges d'intérêts	–15	–19	4
Résultat brut des opérations d'intérêts	2'520	3'219	–699
Variations de correction de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	0	0	–
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts	2'520	3'219	–699
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service			
– Produit des commissions sur les titres et les opérations de placements	117	43	74
– Produit des commissions sur les opérations de crédit	14'921	13'688	1'233
– Produit des commissions sur les autres prestations de service	987	988	–1
– Charges de commissions	–146	–139	–7
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	15'879	14'579	1'300
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	–307	196	–503
Charges d'exploitation			
– Charges de personnel	–5'180	–5'758	578
– Autres charges d'exploitation	–2'724	–3'995	1'271
Sous-total charges d'exploitation	–7'904	–9'753	1'849
Amortissements sur immobilisations corporelles	–48	–1'233	1'185
Variations des provisions et autres corrections de valeurs, pertes	–4'600	–2'000	–2'600
Résultat opérationnel	5'541	5'008	533
– Produits extraordinaires	4	2	2
– Impôts	–1'588	–1'407	–181
Bénéfice (résultat de la période)	3'957	3'603	354
Répartition du bénéfice			
Bénéfice	3'957	3'603	354
Bénéfice reporté	34	31	3
Bénéfice au bilan	3'991	3'634	357
Répartition du bénéfice			
– Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	200	200	–
– Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	3'700	3'400	300
Report à nouveau	91	34	57

Etat des capitaux propres

CHF 1'000	Capital social	Réserve issue du bénéfice	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice reporté	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 1.1.2015	200'000	9'600	94'600	3'634	307'834
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		200		-200	0
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice			3'400	-3'400	0
Bénéfice (résultat de la période)				3'957	3'957
Capitaux propres au 31.12.2015	200'000	9'800	98'000	3'991	311'791

COMPTES FINANCIERS POUR 2015

1. Indication de la raison sociale, de la forme juridique et du siège de la banque

La Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA est une société par actions dont le siège est établi à Zurich. Elle ne possède pas de participations.

2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

2.1 Principes de base

Les présents états financiers représentent les comptes individuels statutaires avec présentation fiable du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société. Les états financiers peuvent inclure des réserves latentes.

Ils sont présentés conformément au Code suisse des obligations (CO), à la Loi sur les banques et les caisses d'épargne (LB) ainsi qu'à l'Ordonnance sur les banques et caisses d'épargne (OB) et aux Prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB) de FINMA.

Les chiffres figurant dans le tableau de l'état des capitaux propres (page 13) et les tableaux du chapitre 3 (page 18 et suivantes) sont arrondis. Les totaux y afférents peuvent, de ce fait, être impactés.

2.2 Principes généraux d'évaluation

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Aucun autre élément du patrimoine ne peut être porté au bilan.

Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de la dette n'est pas possible, il s'agit d'un engagement éventuel qui doit être commenté dans l'annexe.

Les capitaux étrangers comprennent les dettes qui résultent de faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de la dette n'est pas possible, il s'agit d'un engagement éventuel qui doit être commenté dans l'annexe.

Les capitaux propres résultent de la somme de tous les actifs, diminuée de la somme de toutes les dettes.

Les actifs et passifs ainsi que les affaires hors bilan publiés sous une même rubrique font toujours l'objet d'une évaluation individuelle.

La compensation d'actifs et de passifs, ainsi que de charges et produits sont en principe interdites. La compensation d'actifs et passifs est admise dans les cas suivants :

- Créances et engagements découlant d'opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance, qui ne pourront jamais, ni à la date du bilan ni jusqu'à l'échéance des transactions compensées, entraîner un risque de contrepartie;
- Compensation des propres titres de dette et des instruments similaires en portefeuille avec les positions passives correspondantes;
- Compensation des correctifs de valeur avec les positions actives correspondantes;
- Compensation dans le compte de compensation des adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence, sans incidence sur le compte de résultat;
- Compensations des dettes et créances fiscales latentes envers la même autorité fiscale et dans la mesure où il s'agit du même assujetti;
- La compensation (« netting ») des valeurs de remplacements négatifs et positifs des instruments financiers dérivés, y compris les liquidités remise en qualité de sécurité dans ce contexte (p.ex. comptes de marge), est possible dans la mesure où il existe une convention bilatérale correspondante avec la contrepartie concernée.

Les exceptions suivantes sont admises à l'interdiction de compensation des charges et produits :

- Compensations des corrections de valeur et pertes relatives aux risques de défaillance affectant les opérations d'intérêts avec les récupérations ainsi que les corrections et provisions libérées correspondantes;
- Compensation des provisions nouvellement constituées ainsi que les autres corrections de valeur et pertes avec les récupérations ainsi que les provisions et corrections de valeur libérées correspondantes;

-
- Compensations des gains et pertes de cours des opérations de négoce ainsi que des positions évaluées en application de l'option de la juste valeur;
 - Compensation des adaptations de valeurs positives et négatives des immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse;
 - Compensation des charges et produits d'immeubles;
 - Compensation du résultat de refinancement des opérations de négoce;
 - Compensation des résultats des opérations de couverture avec les résultats correspondants des opérations couvertes.

2.3 Instruments financiers

LIQUIDITÉS

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

CRÉANCES SUR LES BANQUES, CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires.

CORRECTIONS DE VALEUR POUR RISQUE DE DÉFAILLANCE

Les risques de défaillance relatifs aux créances compromises ainsi que les risques de défaillance latents sont couverts par des corrections de valeur appropriées, tant dans les boucllements intermédiaires que dans le boucllement annuel. La détermination de l'ampleur des corrections de valeur suit une approche systématique prenant en compte les risques du portefeuille. Les divers critères et procédures relatifs à la constitution de corrections de valeur font l'objet d'une documentation interne détaillée. L'affectation des corrections de valeur est fixée avec précision, de sorte que leur utilisation conforme au but ainsi qu'à la période et à la position soient traçables et vérifiables. Les principes de constitution et de dissolution des corrections de valeur sont fondés économiquement. Dans le cas contraire, il s'agit de réserves latentes qui sont identifiées et traitées en tant que telles.

Les risques latents de défaillance résultent des risques présents lors du jour du bilan, dans un portefeuille de crédits apparemment sain, qui ne deviendront apparents qu'ultérieurement. La détermination des risques latents de défaillance se base par exemple sur des valeurs tirées de l'expérience. Le calcul peut être effectué au niveau du portefeuille ou sur base individuelle.

Les créances compromises résultent des situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs.

Les créances compromises sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. Une analyse sur base forfaitaire (correction individuelle déterminée de manière forfaitaire) n'est permise que pour les portefeuilles de crédits homogènes comportant exclusivement un grand nombre de petites créances pour lesquelles une évaluation individuelle impliquerait une charge exagérée (par ex. crédits à la consommation, créances résultant de leasing et de cartes de crédits). La notion « homogène » implique dans une large mesure une similarité des diverses positions du portefeuille sous l'angle de l'affectation et du caractère du risque.

Les créances compromises sont évaluées à la valeur de liquidation, tout comme les éventuelles sûretés obtenues et une correction de valeur est effectuée en tenant compte de la solvabilité du débiteur. Lorsque le remboursement de la créance dépend exclusivement de la réalisation des sûretés, la part en blanc est intégralement couverte par une correction de valeur.

Le terme valeur de liquidation désigne une estimation de la valeur d'aliénation réalisable. La détermination de la valeur de liquidation est faite à partir du prix estimé du marché. De ce dernier sont retranchés les diminutions de valeur habituelles, les coûts de détention (coûts d'entretien, de refinancement durant le laps de temps s'écoulant avant la mise aux enchères) ainsi que les charges de liquidation qui devront être encore supportées telles que les impôts de liquidation, les indemnités pour droit de superficie, etc. Les intérêts relatifs à des gages privilégiés seront pris en considération lors de la détention de gages immobiliers postérieurs.

Les intérêts (y compris les intérêts courus) et les commissions correspondantes réputés en souffrance ne sont pas considérés comme des produits.

Les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours mais impayés sont considérés comme étant en souffrance (créances en souffrance). En ce qui concerne les crédits en comptes courants, les intérêts et les commissions sont considérés comme étant en souffrance lorsque la limite de crédit accordée est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun intérêt échu depuis plus de 90 jours n'est ouvert, les intérêts et commissions courus futurs ne sont pas crédités dans la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes ». Une extourne rétroacti-

ve du produit des intérêts n'est pas expressément prescrite. En l'absence d'extourne rétroactive, les créances résultant des intérêts accumulés, jusqu'à l'expiration du délai de 90 jours (intérêts échus et impayés ainsi qu'intérêts courus accumulés), sont amorties par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Un mode de traitement des intérêts en souffrance qui s'écarte de cette réglementation en ce qui concerne le délai doit être indiqué dans l'annexe sous les principes de comptabilisation et d'évaluation.

Les intérêts en souffrance sont déterminés selon le principe brut. Les corrections de valeurs relatives aux intérêts devenues libres lors d'une autre période de référence sont enregistrées dans la rubrique du compte de résultat « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les corrections de valeurs pour risque de défaillance qui ne s'avèrent plus nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour couvrir d'autres besoins, de même nature, sont, en principe, dissoutes par le compte de résultat. Cette dissolution est effectuée par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Si la dissolution de corrections de valeur libérées, intervenue au cours d'une période comptable est significative, elle est commentée dans l'annexe. L'appréciation de la matérialité peut, à titre de ligne directrice, se fonder sur la détermination d'une dissolution significative de réserves latentes.

Il est toutefois possible de renoncer à la dissolution par le compte de résultat. Dans ce cas, les corrections de valeur libérées représentent des réserves latentes qui doivent être transférées (reclassification) dans la rubrique « Provisions » ou « Réserves pour risques bancaires généraux ». Ce transfert doit être enregistré dans la colonne correspondante de la « Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux » ainsi que leurs variations durant l'année de référence figurant en annexe.

VALEURS DE REMPLACEMENT POSITIVES ET NÉGATIVES DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (DÉRIVÉS)

Par instruments financiers dérivés (dérivés), on entend les contrats financiers dont la valeur découle du prix d'une ou de plusieurs valeurs patrimoniales sous-jacentes (titres de participation et autres instruments financiers, matières premières) ou de taux de référence (intérêts, devises, indices, notations de crédit). Généralement, ces instruments ne requièrent aucun versement initial ou seulement un versement inférieur à celui qui serait nécessaire pour procéder à l'acquisition directe de la valeur de base. Les instruments financiers dérivés peuvent être globalement répartis dans les deux catégories suivantes :

- les opérations à terme fixe : contrats à terme traités en bourse (« futures »), contrats à terme traités hors bourse (« forwards »), swaps et « forward rate agreements » (FRAs);
- les options : options traitées hors bourse (over-the-counter/OTC options) et options traitées en bourse (« exchange traded options »). Pour les options, la distinction entre contrats d'options achetés et émis est importante.

Tous les instruments financiers dérivés doivent être évalués à la juste valeur. Les instruments financiers dérivés correspondent toujours à des opérations de négoce, à moins qu'ils ne soient mis en oeuvre à des fins de couverture en dehors du champ des opérations de négoce.

Le résultat de l'évaluation des opérations de négoce est enregistré dans la rubrique du compte de résultat « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ». Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée. Lorsqu'une adaptation de valeur est saisie au niveau de l'instrument de base, en présence d'une opération de couverture, il y a lieu d'enregistrer la modification de la valeur de l'instrument de couverture dans la même rubrique du compte de résultat.

Les valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés doivent être publiées dans les rubriques du bilan correspondantes.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux physiques ainsi que les immeubles et marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

L'évaluation et l'enregistrement au bilan des titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance est effectué à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée

(« accrual method »). Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Lorsque des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération.

L'évaluation des titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente) est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse. Les adaptations de valeur sont en principe enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ». Lorsqu'une répartition entre les adaptations de valeur liées au risque de défaillance et celles découlant des conditions du marché est effectuée, la part des modifications relatives au risque de défaillance est enregistrée dans la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

La délimitation de l'agio ou du disagio sur la durée et ainsi une évaluation au coût d'acquisition adapté (valeur au coût amorti) est également possible, même lorsque ce coût adapté aboutit à un montant supérieur au coût d'acquisition historique, sous réserve que la juste valeur ne soit pas inférieure. Le recours éventuel à cette possibilité doit être mentionné dans les principes de comptabilisation et d'évaluation.

Les titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, immeubles et marchandises repris dans les opérations de crédits et destinés à la revente sont évalués selon la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation. Les stocks physiques de métaux précieux compris dans les immobilisations financières, qui sont destinés à la couverture des engagements en comptes métaux, sont évalués et portés au bilan concomitamment à la juste valeur. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ».

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition adaptés doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, augmente par la suite. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles existent de manière physique et sont utilisées pour des prestations de service ou à des fins d'investissement.

Les investissements dans les nouvelles immobilisations corporelles qui sont utilisés durant plus d'une période comptable et qui sont supérieurs à la limite d'activation doivent être activés, s'ils ont une valeur de marché ou une valeur d'usage. Des investissements dans des immobilisations corporelles existantes sont activés, dans la mesure où la valeur d'usage ou de marché est durablement augmentée ou s'ils entraînent une augmentation significative de la durée de vie et qu'ils sont supérieurs à la limite minimale d'activation. La limite minimale d'activation est de CHF 50'000.–.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

L'amortissement est effectué selon un plan linéaire sur la durée d'utilisation de l'immobilisation corporelle. Il est procédé aux amortissements dès le commencement effectif de l'exploitation de l'objet. La constitution de réserves latentes demeure réservée.

La durée d'utilisation des suivantes catégories d'immobilisations corporelles est estimée être la suivante :

Catégorie d'immobilisations corporelles	Durée d'utilisation
• Installations et transformations des locaux tiers	Durée résiduelle du bail
• Equipements d'entreprise, machines de bureau, meubles	5 ans
• Logiciel développé ou acquis	3 ans
• Télécommunication, autre informatique	3 ans

La préservation de la valeur doit être revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement d'une dépréciation supplémentaire (« impairment ») à la charge du résultat.

Si l'examen de la présentation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle utilisation fixée.

L'amortissement périodique et planifié par le compte de résultat d'une immobilisation corporelle est calculé en tenant compte d'une valeur résiduelle attendue à la fin de la période d'utilisation.

Il est requis d'examiner à chaque date du bilan si la valeur des immobilisations corporelles est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes laissant présumer que certains actifs pourraient être touchés par de telles pertes de valeur. Le cas échéant, la valeur réalisable est déterminée. La valeur réalisable est déterminée pour chaque actif (évaluation individuelle).

La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

Dans le cas où on nécessite une correction de valeur, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable et la réduction de valeur mise en charge au poste « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Les gains et pertes réalisés par la vente des immobilisations corporelles sont comptabilisés dans « Produits extraordinaires » et « Charges extraordinaires ».

ENGAGEMENTS ENVERS LES BANQUES, ENGAGEMENTS RÉSULTANT DES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

PROVISIONS

Une provision est un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable. Cet engagement constitue une dette. Les provisions ne couvrent pas les corrections de valeur d'actifs.

Les provisions ne concernent pas les passifs exigibles non facturés à la date du bilan qui résultent de biens ou de services déjà reçus. Ces derniers sont compris dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passifs).

Les obligations, juridiques ou de fait, doivent être évaluées à intervalles réguliers. Une provision doit être constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes doivent être réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont économiquement plus nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature doivent en principe être dissoutes par le compte de résultat.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, doivent être enregistrées comme suit :

- les provisions pour impôts par la rubrique « Impôts »;
- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel »;
- les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes », à l'exception des provisions de restructuration constituées par la rubrique « Charges de personnel ».

CORRECTIFS DE VALEUR

Pour tous les risques reconnaissables à la date du bilan, la banque procède, selon le principe de la prudence et de manière individuelle, à des rectifications de valeurs et à des provisions. Les risques latents sont couverts par des correctifs de valeur et des provisions forfaitaires. Les autres provisions peuvent contenir des réserves latentes.

IMPÔTS COURANTS

Les impôts courants sont des impôts sur les bénéfices de nature récurrente, en général annuels. Les impôts ponctuels ou les impôts sur transactions ne font pas partie des impôts courants sur les bénéfices. Les impôts courants sur le résultat de la période correspondante sont déterminés conformément aux prescriptions fiscales pertinentes et comptabilisés au passif du bilan sous la rubrique « Comptes de régularisation ».

ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Les engagements conditionnels sont inscrits hors bilan pour leur valeur nominale.

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

Pour le personnel, la banque a conclu un contrat avec une fondation collective d'une compagnie d'assurance pour la prévoyance professionnelle obligatoire. Ce contrat est un plan de prévoyance avec primauté des cotisations. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel.

Les réserves de contribution de l'employeur ne sont pas activées.

3. Changement des principes d'établissement de bilan et d'évaluation

Les principes d'établissement de bilan et d'évaluation ont changé par rapport à l'année précédente dans la mesure qu'elles adoptent les nouvelles dispositions comptables de FINMA selon le circulaire 2015/1. De ce fait il a été nécessaire d'effectuer des reclassifications de quelques positions de fin année 2014.

4. Saisie des opérations

Les opérations sont enregistrées dans les livres le jour de leur occurrence et évaluées dès ce jour-là en vue de la détermination du résultat. L'inscription au bilan de toutes les opérations conclues au comptant mais non encore exécutées s'effectue selon le principe de la date de conclusion (« trade date accounting »).

5. Conversion de monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions. Ce taux est celui du bouclage du jour calendaire précédent ou un taux plus rapproché en cas de fluctuations importantes des cours entre temps. Les gains et pertes résultant du dénouement des transactions et la conversion, au taux de change en vigueur à la date du bilan des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères, sont comptabilisés au compte de résultat.

Les taux de change utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont les suivants :

	Cours de clôture 2015	Cours de clôture 2014
USD	0,998700	0,989400
EUR	1,086835	1,202700
GBP	1,477900	1,540300

6. Evaluation et gestion des risques

Le Conseil d'Administration a examiné les risques de la banque et approuvé la gestion des risques au 18.12.2015. Pour les risques de crédit la banque applique l'approche standard internationale (AS-BRI) (art. 63 OFR). En matière de risques de crédit, c'est la référence « Fitch-Rating » qui est retenue pour toute contrepartie disposant d'une notation. Les limites sont ajustées régulièrement par le Conseil d'Administration; la Direction lui rend compte des dépassements éventuels. Pour les risques de marché et les risques opérationnels la banque applique l'approche « standard » (art. 84 OFR) et l'approche de « l'indicateur de base » (art. 92 OFR).

La politique en matière de risques privilégie la sécurité sur le rendement. La propension aux risques est conservatrice. La banque dispose d'un « capital adequacy ratio » de 55,2%. Les fonds propres librement disponibles lui permettent de couvrir largement la concentration des risques.

La surveillance des risques dans le domaine du crédit est proactive pour des engagements de montant unitaire élevé, de sorte à maintenir des marges d'action suffisantes. Les risques de change sont contenus grâce à un suivi quotidien des positions des monnaies principales: le Dollar US, l'Euro et la Livre Sterling. La banque a opté pour des logiciels qui assurent traçabilité, confort dans le travail et, sécurité dans l'exécution opérationnelle.

Le Conseil d'Administration examine régulièrement les risques de crédit, de marché et les risques opérationnels qui font l'objet d'un suivi particulier par le Comité d'Audit. Il se penche, s'il y a lieu, sur les risques juridiques et de réputation.

La gestion du risque de Compliance est assurée avec vigilance à tous les échelons requis de la banque.

7. Evénements significatifs survenus après la date du bilan

Il n'y a pas eu d'événements susceptibles d'affecter significativement la situation patrimoniale, financière et des résultats de la banque au 31.12.2015

3. Informations sur le bilan

3.1 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

	Natures des couvertures			Total CHF 1'000
	Couvertures hypothécaires CHF 1'000	Autres couvertures CHF 1'000	Sans couverture CHF 1'000	
Hors bilan				
Engagements conditionnels	0	11'523	1'239'587	1'251'110
Engagements irrévocables	0	0	18	18
Total hors bilan 2015	0	11'523	1'239'605	1'251'128
2014	0	114'376	1'648'840	1'763'216

La banque ne présente aucune créance compromise en 2014 et 2015.

3.2 Répartition des immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	2015 CHF 1'000	2014 CHF 1'000	2015 CHF 1'000	2014 CHF 1'000
Titres de créances				
– dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	226'897	87'270	229'235	90'167
Total	226'897	87'270	229'235	90'167
– dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	144'125	64'485	145'762	66'811

Répartition des contreparties selon la notation

	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	inférieur à B-	sans notation
Titres de créance						
Valeurs comptables CHF 1'000	160'454	57'791	8'653			

Agence de rating : Standard & Poor's

3.3 Présentation des immobilisations corporelles

	2014			2015			
	Valeur d'acquisition CHF 1'000	Amortissements cumulés CHF 1'000	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2014 CHF 1'000	Investis- sements CHF 1'000	Désin- vestis- sements CHF 1'000	Amortis- sements CHF 1'000	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2015 CHF 1'000
Software acquis séparément ou développé à l'interne	1'542	-1'233	308	60	0	-48	320
Total des Immobilisations corporelles	1'542	-1'233	308	60	0	-48	320

Leasing opérationnel

	31.12.14	31.12.15
	CHF 1'000	CHF 1'000
Des engagements de leasing non portés au bilan		
Attendu jusqu'à 12 mois	12	12
Attendu au cours de 12 mois et 5 ans	15	3
Après 5 ans	0	0
Total des engagements de leasing non portés au bilan	27	15
– les engagements qui peuvent être dénoncés dans un délai n'excédant pas une année.	27	15

3.4 Répartition des autres actifs et autres passifs

	Autres Actifs		Autres Passifs	
	2015	2014	2015	2014
	CHF 1'000	CHF 1'000	CHF 1'000	CHF 1'000
Impôts indirects	232	66	268	375
Comptes de règlement	98	105	0	0
Divers actifs et passifs	0	0	81	67
Total autres actifs et passifs	329	171	349	442

3.5. Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

a) Réserves de contribution de l'employeur (RCE)

	Valeur nominale à la fin de l'année 2015	Renonciation d'utilisation à la fin de l'année 2015	Montant net à la fin de l'année 2015	Montant net à la fin de l'année 2014	Influence de la RCE sur les charges du personnel	
					2015	2014
CHF 1'000						
Institutions de prévoyance	97	0	97	97	0	0
Total	97	0	97	97	0	0

Les réserves de contribution de l'employeur ne sont pas activées.

b) Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance

	Excédent / insuffisant de couverture à la fin de l'année 2015	Part économique de la banque		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage / engagement économique)	Cotisations payées pour le 2015	Charges de prévoyance dans les charges du personnel	
		2015	2014			2015	2014
CHF 1'000							
Plans de prévoyance avec excédent	0	0	0	0	577	577	586
Total	0	0	0	0	577	577	586

3.6. Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que leur variation durant l'exercice de référence

	Etat à la fin de l'année 2014	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte du résultat	Etat à la fin de l'année 2015
CHF 1'000								
Autres provisions	14'538			52		4'600		19'190
Total des provisions	14'538			52		4'600		19'190

3.7 Capital Social

	2015			2014		
	Valeur nominale totale CHF 1'000	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende CHF 1'000	Valeur nominale totale CHF 1'000	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende CHF 1'000
Capital social						
Capital-actions libérées	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000
Total du capital social	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000

3.8 Indication des créances et engagements envers les parties liées

	Créances 2015 CHF 1'000	Créances 2014 CHF 1'000	Engage- ments 2015 CHF 1'000	Engage- ments 2014 CHF 1'000	Hors bilan 2015 CHF 1'000	Hors bilan 2014 CHF 1'000
Participants qualifiés	22'713	66'392	47	10'857	581'781	806'327

La banque confirme que les opérations du bilan et hors bilan ont été octroyées à des conditions conformes au marché. La plupart des transactions de la banque dans le domaine du financement des opérations du commerce extérieur par le biais de crédit documentaire s'effectuent avec la Banque Nationale d'Algérie, Alger (BNA) (environ 93%).

3.9 Indication des participants significatifs

Participants significatifs et groupes de participants liés par des conventions de vote	2015		2014	
	Nominal CHF 1'000	Part en %	Nominal CHF 1'000	Part en %
avec droit de vote				
Banque Nationale d'Algérie (BNA), Alger*	100'000	50	100'000	50
Fonds National d'Investissement (FNI), Alger*	100'000	50	100'000	50

* Le propriétaire est l'Etat Algérien.

Le total des réserves légales (CHF 9.8 Mio) ne peut pas être employé à couvrir les pertes ou à prendre des mesures permettant à l'entreprise de se maintenir en temps d'exploitation déficitaire, d'éviter le chômage ou d'en atténuer les conséquences (CO Art. 671, 3).

3.10 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

	A vue	Démon- çable	Echu				Total
			D'ici 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	
Actifs / instruments financiers	CHF 1'000	CHF 1'000	CHF 1'000	CHF 1'000	CHF 1'000	CHF 1'000	CHF 1'000
Liquidités	69'023	0	0	0	0	0	69'023
Créances sur les banques	73'719	441'543	637'511	19'974	0	0	1'172'747
Créances sur la clientèle	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	9'504	14'579	53'518	149'296	226'897
Total 2015	142'742	441'543	647'015	34'553	53'518	149'296	1'468'667
Total 2014	314'749	403'753	443'390	18'066	64'145	5'059	1'249'162

Fonds étrangers / instruments financiers

Engagements envers les banques	14'443	0	9'987	0	0	0	24'430
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	1'105'095	0	8'047	0	0	0	1'113'142
Total 2015	1'119'538	0	18'034	0	0	0	1'137'572
Total 2014	895'119	0	29'820	0	0	0	924'939

3.11 Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon la principe du domicile

	31.12.2015		31.12.2014	
	Suisse CHF 1'000	Etranger CHF 1'000	Suisse CHF 1'000	Etranger CHF 1'000
Actifs				
Liquidités	69'023	0	221'577	0
Créances sur les banques	98'606	1'074'141	50'133	890'182
Immobilisations financières	166'192	60'705	34'369	52'901
Comptes de régularisation	2'658	0	2'179	0
Immobilisations corporelles	320	0	308	0
Autres actifs	329	0	171	0
Total des actifs	337'129	1'134'846	308'738	943'083
Passifs				
Engagement envers les banques	0	24'430	0	68'426
Engagement résultant des dépôts de la clientèle	3'444	1'109'699	254	856'259
Comptes de régularisation	3'072	0	4'068	0
Autres passifs	328	22	442	0
Provisions	19'190	0	14'538	0
Capital social	200'000	0	200'000	0
Réserve légale issue du bénéfice	9'800	0	9'600	0
Réserves facultatives issues du bénéfice	98'000	0	94'600	0
Bénéfice reporté	34	0	31	0
Bénéfice de l'exercice	3'957	0	3'603	0
Total des passifs	337'825	1'134'151	327'136	924'685

3.12 Répartition du total des actifs par pays et par groupes de pays (principe du domicile)

Actifs	2015		2014	
	CHF 1'000	Part en %	CHF 1'000	Part en %
Suisse	337'129	22.90%	308'738	24.66%
Allemagne	239'939	16.30%	180'414	14.41%
Belgique	0	0.00%	274	0.02%
Danemark	129	0.01%	100	0.01%
France	200'654	13.63%	92'990	7.43%
Grande-Bretagne	69'237	4.70%	51'176	4.09%
Luxembourg	371'080	25.21%	361'396	28.87%
Pays-Bas	12'174	0.83%	9'248	0.74%
Pologne	3'028	0.21%	9'110	0.73%
Norvège	2'592	0.18%		
République Slovaque	8'083	0.55%	8'118	0.66%
Suède	1'901	0.13%	0	0.00%
Total Europe	1'245'946	84.64%	1'021'564	81.61%
Algérie	64'281	4.37%	85'683	6.84%
Total Afrique	64'281	4.37%	85'683	6.84%
Bahrein	106'861	7.26%	128'622	10.27%
Emirats Arabes Unis	0	0.00%	6'141	0.49%
Japon	4	0.00%	9	0.00%
Corée du Sud	4'558	0.31%	4'592	0.37%
Total Asie	111'423	7.57%	139'364	11.13%
Canada	2	0.00%	3	0.00%
Etats-Unis	46'092	3.13%	5'206	0.42%
Total Amérique du Nord	46'094	3.13%	5'209	0.42%
Total autres	4'232	0.29%	0	0.00%
Total des actifs	1'471'975	100.00%	1'251'821	100.00%

3.13 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

Fitch	Expositions nettes à l'étranger 2015		Expositions nettes à l'étranger 2014	
	CHF 1'000	Part en %	CHF 1'000	Part en %
AAA - AA-	952'590	83.94%	711'541	75.45%
A+ - A-	11'114	0.98%	17'238	1.83%
BBB+ - BBB-	171'142	15.08%	214'305	22.72%
BB+ - BB	-	-	-	-
BB-	-	-	-	-
B+ - B-	-	-	-	-
CCC - D	-	-	-	-
Total	1'134'846	100.00%	943'084	100.00%

Le système de notation utilisé est celui de l'agence de notation Fitch.

Une agence de notation pas reconnue par la FINMA a noté l'Algérie à BBB-.

3.14 Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque

En raison de notre politique de balance des devises entre les actifs et les passifs la moyenne de la position nette en devises étrangères dans les 3 ans précédent l'année en cours est inférieure à 5% de la somme du bilan.

De ce fait la présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes n'est pas nécessaire.

4. Informations sur les opérations hors bilan

4.1 Répartition des engagements conditionnels

	2015 CHF 1'000	2014 CHF 1'000	Variation CHF 1'000
Engagements conditionnels			
– Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	1'234'826	1'747'149	–512'323
– Garanties de prestation de garantie et similaires	16'283	16'051	232
Total des engagements conditionnels	1'251'109	1'763'200	–512'091

4.2 Répartition des opérations fiduciaires

	2015 CHF 1'000	2014 CHF 1'000	Variation CHF 1'000
Opérations fiduciaires			
– Placements fiduciaires auprès de sociétés liées	41'646	53'103	11'457
– Autres opérations fiduciaires	0	0	0
Total des opérations fiduciaires	41'646	53'103	–11'457

5. Informations sur le compte de résultat

5.1 Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

Répartition selon les secteurs d'activités	2015 CHF 1'000	2014 CHF 1'000	Variation CHF 1'000
– Trésorerie	–307	196	–503
Total des opérations de négoce	–307	196	–503

5.2 Intérêts négatifs significatifs

Inclus dans les produits d'intérêts sont les intérêts négatifs de la BNS de CHF 0.744 Mio.

5.3 Répartition des charges du personnel

Charges du personnel	2015 CHF 1'000	2014 CHF 1'000	Variation CHF 1'000
Appointements	3'952	4'507	–555
Prestations sociales	1'056	1'049	7
Autres charges du personnel	172	203	–31
Total des charges du personnel	5'180	5'758	–579

5.4 Répartition des autres charges d'exploitation

	2015 CHF 1'000	2014 CHF 1'000	Variation CHF 1'000
Charges d'exploitation			
Coût des locaux	467	429	38
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	1'194	1'055	139
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	38	29	9
Honoraires de/des société(s) d'audit	263	396	-133
– dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	255	389	-134
– dont pour d'autres prestations de service	8	7	1
Autres charges d'exploitation **)	762	2'086	-1'324
Total des charges d'exploitation	2'724	3'995	-1'271

**) 2014 inclut les frais d'augmentation du capital (KCHF 1'623)

5.5 Explication des produits et charges extraordinaires

	2015 CHF 1'000	2014 CHF 1'000	Variation CHF 1'000
Produits et Charges extraordinaires			
– Produits extraordinaires	4	2	2
Total résultat extraordinaire	4	2	2

5.6 Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

	2015 CHF 1'000	2014 CHF 1'000	Variation CHF 1'000
Impôts courants et latents			
– Charges pour les impôts courants sur le bénéfice et le capital	1'588	1'407	181
Total impôts	1'588	1'407	181
Taux d'imposition pondéré moyen sur le résultat opérationnel	28.7%	28.1%	

Exigences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité

Selon Circ.-FINMA 2008/22 (publication partielle selon Cm 7 ff.)

Des exigences de fonds propres		
CHF 1'000	2015	2014
Fonds propres pris en compte	314'588	309'990
Fonds propres de base durs (CET1)	307'834	304'231
Supplémentaire de capital (AT1)	0	0
Fonds propres (T1)	307'834	304'231
Capital supplémentaire (T2)	6'754	5'759
Fonds propres nécessaires	45'589	38'989
Risque Crédit	43'223	36'859
Les risques sans contrepartie	26	25
Risque de marché	198	365
Risque opérationnel	2'142	1'740
(-) Déductions des fonds propres nécessaires	0	0
du volant capital anticyclique	0	0
total des fonds propres pondérés par les risques	569'863	487'363
Volant anticyclique en relation de ratio des fonds propres pondérés par les risques	0.00%	0.00%
Taux de capital		
Ratio CET1 en % des positions pondérées par le risque	54.02%	62.42%
Ratio T1 en % des positions pondérées par le risque	54.02%	62.42%
Ratio relatif aux fonds propres réglementaires totaux en % des positions pondérées par la risque	55.20%	63.61%
Exigences en CET1 selon les dispositions transitoires de l'OFR	7.00%	6.50%
exigences minimales	4.50%	4.00%
Volant de fonds propres	2.50%	2.50%
du volant capital anticyclique	0.00%	0.00%
Disponible CET1 après déduction des exigences	54.02%	62.42%
Objectif du CET 1 (selon Circ.-FINMA 2011/2)	7.00%	6.50%
L'objectif de la banque catégorie 4 ou la banque catégorie 5	7.00%	6.50%
du volant capital anticyclique	0.00%	0.00%
Disponible CET1 après déduction des exigences	54.02%	62.42%
Objectif de fonds propres T1 (selon Circ.-FINMA 2011/2)	8.50%	8.00%
L'objectif de la banque catégorie 4 ou la banque catégorie 5	8.50%	8.00%
du volant capital anticyclique	0.00%	0.00%
Disponible Tier1 après déduction des exigences	54.02%	62.42%
Objectif de fonds propres réglementaires (selon Circ.-FINMA 2011/2)	10.50%	10.50%
L'objectif de la banque catégorie 4 ou la banque catégorie 5	10.50%	10.50%
du volant capital anticyclique	0.00%	0.00%
Fonds propres réglementaires disponible après déduction des exigences	55.20%	63.61%

Ratio de levier

CHF 1'000	2015	2014
Ratio de levier	17.82%	19.1%
Fonds propres de base (CET1 + AT1)	307'834	304'231
Exposition globale soumise (Z. 021)	1'727'086	1'594'803

Liquidity Coverage Ratio

CHF 1'000	2015	
le pourcentage de la liquidité à court terme LCR		
Moyenne 1er trimestre	286.37%	
Moyenne 2ème trimestre	301.84%	
Moyenne 3ème trimestre	245.35%	
Moyenne 4ème trimestre	196.29%	
Total stock of high quality liquid assets	236'914	
Moyenne 1er trimestre	233'623	
Moyenne 2ème trimestre	234'168	
Moyenne 3ème trimestre	234'669	
Moyenne 4ème trimestre	245'194	
Sorties de nettes	95'304	
Moyenne 1er trimestre	81'531	
Moyenne 2ème trimestre	77'576	
Moyenne 3ème trimestre	97'170	
Moyenne 4ème trimestre	124'938	

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale de
Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA
Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, l'état des capitaux propres et l'annexe (pages 11 – 35) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales


Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.



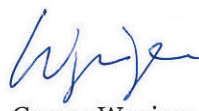
Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG



Andrin Bernet
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Gregor Wyniger
Expert-réviseur

Zurich, le 1 avril 2016

البنك الجزائري للتجارة الخارجية (ش.م)

BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.

ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG

ZURICH